

# Mairie de Nervieux

Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201550-20130412-2013-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2013 / 071

L'an deux mille treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/2013

Présents : 7... Votants : 11... Pour : 11... Contre : 0... Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD, Mme Solange DUTOUR.

**Absents** : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA.

**Procuration** : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

### OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT M49

#### REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Comme chaque année et compte tenu des obligations légales, le Conseil municipal décide de :

- fixer le montant de la redevance assainissement au même niveau que l'année 2012 :
- *base forfaitaire : 44 euros*
- *0.73 € le m3 d'eau consommé*
- fixer le montant forfaitaire pour les foyers équipés d'un puits, selon les modalités suivantes :
- base forfaitaire **plus** la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, de l'année précédente selon la composition du foyer (en nombre de personnes) d'après le relevé des compteurs d'eau de la SAUR :

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

- Pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement : le montant facturé à minima sera égal à la consommation moyenne d'un titulaire non raccordé à un puits en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

Tel 04 77 26 12 09 - Fax 04 77 27 26 52 - Code Postal : 42510  
Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) - Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2013

- Pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement : le montant facturé à minima sera égal à la consommation moyenne d'un titulaire non raccordé à un puits en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

- Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes) :

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

### **REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX :**

Monsieur le Maire rappelle que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, est issue de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques), promulguée en décembre 2006 et est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à l'ensemble des habitants du bassin.  
Ces sommes seront facturées en même temps que la redevance assainissement (référence ci-dessus) et reversées à l'Agence de l'eau.

- L'Agence de l'eau Loire Bretagne, domiciliée à Nantes, a fixé pour l'année 2013 la RMR (redevance de la modernisation des réseaux) à **0.19 € par m3** d'eau consommée (redevance due par l'ensemble des foyers redevables de la redevance assainissement collectif). le Conseil municipal en prend acte et décide de l'appliquer.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 12/04/2013

Le Maire  
Jacques GUILLERMET

# Mairie de Nervieux

## Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201550-20130412-2013-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2013

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/13

Présents : 7... Votants : 11... Pour : 11 ... Contre : 0 ... Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD, Mr Patrice GEIGER, Mme Solange DUTOUR.

**Absents** : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA.

**Procuration** : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

### **OBJET : DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR DEUX ENQUETES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 mars 2011, dans laquelle l'indivision Perronnet souhaitait acquérir une partie d'un chemin communal situé à Grénieux d'une surface d'environ de 240 m2, en vue de desservir leur propriété. Il rappelle également les courriers de Mr et Mme LIEVRE en date du 21 mars 2011 confirmant l'acquisition de la parcelle et de Mr et Mme SURY en date du 18 mars 2011, souhaitant eux aussi acquérir une partie de ce chemin communal.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération en date du 20 janvier 2012, instaurant le transfert dans le domaine public communal des voies privées du Lotissement Chanteperdrix et le courrier des co-proprétaires demandant ce transfert de voies.

Le Conseil Municipal décide :

- De lancer les deux enquêtes publiques visant à
  - o Déclasser le chemin communal chemin des Cerisiers, en voie privée
  - o Déclasser les voies privées du lotissement en voies communales.
- De demander au Tribunal de Grande Instance la désignation d'un commissaire enquêteur.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à NERVIEUX, le 12 avril 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

**2013/070**



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

# Mairie de Nervieux

Département de la Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/13

Présents : 7... Votants : 11... Pour : 11... Contre : 0... Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mme Virginie BONNET, Mr Patrice GEIGER, Mr Arnaud MIGNARD, Mme Solange DUTOUR.

**Absents** : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA

**Procuration** : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

### **OBJET : EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DE GRANGENEUVE**

La commission voirie/urbanisme informe le Conseil Municipal de la demande datant de 2011 d'un administré du Chemin de Grangeneuve d'être raccordé au réseau d'assainissement collectif tel que prévu par le zonage du secteur.

Après examen de la demande, et constatant la présence de plusieurs terrains « réputés » constructibles » dans le plan local d'urbanisme, permettant de répartir le coût de cette extension de réseau,

La commission présente au Conseil Municipal 3 devis, de la Société NAULIN et Fils, de la Société MARAND et de la Société Aurélien CAMILLERI.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'extension du réseau dans le secteur,
- De retenir l'offre de la société CAMILLERI pour un montant de 13 796 € HT soit 16 500.02 € TTC.
- d'inscrire ces opérations au budget assainissement 2013.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, Le 12 Avril 2013  
Le Maire  
Jacques GUILLERMET

2013/069



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510  
Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

# Mairie de Nervieux

Département de la Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize le douze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7... Votants : 11... Pour : 11... Contre : 0... Abstentions : 0...

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL, Mr Arnaud MIGNARD.

**Absents :** Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA

**Procurations :** Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONE ARTISANALE DRESSE PAR MONSIEUR LAVOISIER, RECEVEUR.**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX,

Le Maire,

Jacques GUILLERMET

2013/068

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

# Mairie de Nervieux

Département de la Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le douze avril,

Le Conseil municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/13

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7...      Votants : 11...      Pour : 11      ...Contre : 0... Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD.

**Absents :** Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA.

**Procurations :** Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET DE LA ZONE ARTISANALE**

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
- Déclare que le compte administratif, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que :

Les résultats de l'exercice 2012 sont les suivants :

▪ Investissement :	36.32 €
▪ Fonctionnement :	0.00 €

Les résultats de clôture 2012 sont les suivants :

▪ Investissement :	-47 131.40 €
▪ Fonctionnement :	0.00 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 12 Avril 2013

**2013/067**

Le Maire,  
Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

# Mairie de Nervieux

Département de la Loire

2013/066

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le douze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7                      Votants : 11                      Pour : 11                      Contre : 0

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET et Mr Arnaud MIGNARD.

Absents : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA.

Procuration : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

### OBJET : AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATIONS AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement pour l'immobilisation suivante inscrite au budget communal :

- Participation de la commune au programme voirie 2012 de la Communauté de communes de Balbigny pour un montant de 16 224.04 € (dépense inscrite à l'article : 2041512)
- pour une durée de 10 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la durée d'amortissement ci-dessus indiquée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 12 Avril 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2013/065

L'an deux mille treize, le douze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 25/03/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7      Votants : 11      Pour : 11      Contre : 0

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET et Mr Arnaud MIGNARD.

Absents : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Gérard BRUEL, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean François BAZZARA.

*Procuration : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.*

**OBJET : VOTE DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE FONCIERE ET DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE.**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition de 2013 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les taux 2012 pour l'année 2013 et de voter les taux suivants :

Taux imposition 2013

- taxe d'habitation :	15.14 %
- taxe foncière :	9.50 %
- taxe foncière non bâtie :	31.29 %
- CFE	27.35 %

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 12 Avril 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)



**Lors du vote du compte administratif**

Nombre de membres en exercice  14

Nombre de membres présents  9

Nombre de suffrages exprimés  9

Voies

Contre  Pour

**commune NERVIEUX**

**DELIBERATION**

Budget Communale

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

**Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats**

Nombre de membres en exercice  14

Nombre de membres présents  9

Nombre de suffrages exprimés  9

Voies

Contre  Pour

Le Maire **Hubert** sous la présidence (1) de M. **J. Guillermel**... délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2012**, dressé par M. **J. Guillermel** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		340 161,90 €		13 573,87 €		
Part affectée à investiss		67 015,13 €				
Opérations de l'exercice	780 379,33 €	827 264,04 €	260 676,51 €	141 706,85 €		
Totaux	780 379,33 €	1 100 410,81 €	260 676,51 €	155 280,72 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture		320 031,48 €				

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

105 395,79 €

105 395,79 €

100 600,00 €

28 000,00 €

177 995,79 €

**2013 / 064**

COURRIER REÇU

Le 23 AVR. 2013

Mairie de NERVIEUX

**REÇU LE**

**10 AVR. 2013**

**SOUS-PRÉFECTURE DE MONTROUVILLE**

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

177 995,79 € au compte 1068 (recette d'investissement)

142 035,69 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

ONT signé au registre des délibérations MM **Guillermel, Durvas, Tannan, MICHAËL, GÉRARD, Mes BONNEL, DUTOUR**

*pour J.F. Bonnel*

*pour J. Brault*

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

(2) En fonction des données communiquées par le comptable